COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 10 FEVRIER 2016

1. TERRAIN MULTISPORTS ET EQUIPEMENTS NUMERIQUES:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- > approuve le projet d'un montant de 37 839.92 € HT soit 45 407.90 € TTC,
- Valide le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide Leader d'un montant de 13 611.96 €, une aide du Département de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs d'un montant de 11 033.10 € et une aide au titre de la DETR d'un montant de 5 626.88 €. S'engage à inscrire la dépense au budget 2016.

2. TOILETTES PUBLIQUES :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par les administrés, lors des réunions publiques du Comité Consultatif « Village Ami des Aînés », de mettre en place des toilettes publiques place de la Mairie.

Le Maire présente l'estimation d'un montant 39 425 € HT soit 47 310 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la requête de la population,

Décide, 13 voix pour et 1 voix contre, la réalisation des toilettes publiques,

Sollicite les subventions accordées par l'Etat (Dotation d'Equipement aux Territoire Ruraux) et le Conseil Départemental (Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti)

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR 6 032.03 €, Conseil Départemental 11 827.50 €, Autofinancement 21 565.47 € S'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2016,

3. REFECTION D'UN MUR DU CIMETIÈRE:

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état de dégradation du mur d'enceinte du cimetière, mur qui tend à s'effondrer sur les sépultures qui le longent.

Le Maire présente l'estimation d'un montant 28 560 € HT soit 34 272 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'urgence de la réfection de ce mur,

Décide, la réalisation des travaux,

Sollicite la subvention accordée par l'Etat (Dotation d'Equipement aux Territoire Ruraux) et le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

➤ DETR 4 369.68 €, Fonds de concours Communauté de Communes 12 000.00 €, Autofinancement 12 190.32 €

S'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2016.

4. RÈGLEMENT CAMPING MUNICIPAL:

Le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du camping municipal au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

- > Transfert au Tribunal Administratif de Limoges du dossier de l'administrée non raccordée au réseau d'eau usées lors des travaux de la place du Cheval Blanc,
- L'expert conventionné pour l'estimation de l'Hôtel Restaurant s'est rendu sur les lieux le 4 février,
- Etude sécurisation de la route d'Ainay le Château en cours.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 16 mars 2016 à 19h15 salle de la Mairie.

